Directives pour la préparation des rapports nationaux au comité scientifique de la CTOI en 2018

**Le Rapport national doit être soumis au plus tard 15 jours avant le début de la session annuelle régulière du Comité scientifique.**

**DATE LIMITE : 18 NOVEMBRE 2018**

**Objectif :** Fournir au Comité scientifique des informations pertinentes sur les activités de pêche des Parties contractantes et des Parties coopérantes non contractantes opérant dans la zone de compétence de la CTOI. Les rapports doivent couvrir toutes les activités de pêche concernant les espèces sous mandat de la CTOI ainsi que les requins et autres prises accessoires, comme requis par l’Accord portant création de la CTOI et les décisions de la Commission.

**A NOTER :** La soumission d’un rapport national est **obligatoire**, que la CPC ait l’intention d’assister à la réunion annuelle du Comité scientifique ou non.

**Note explicative**

Ce rapport vise à fournir un résumé des caractéristiques principales des pêcheries ciblant les thons et les poissons porte-épée des Parties contractantes et des Parties coopérantes non contractantes. Ainsi, il ne remplace pas la nécessité de soumission des données conformément à la Résolution 15/02 *Statistiques exigibles des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (CPC) de la CTOI*.

**Informations obligatoires versus souhaitables**

Les rapports nationaux doivent comprendre toutes les catégories [Obligatoire] indiquées dans le modèle ci-dessous. Lorsque les données/informations ne sont pas disponibles pour une catégorie [Obligatoire], la raison de cette indisponibilité doit être clairement énoncée. Ces champs obligatoires pour les Rapports nationaux ont été décidés par le Comité scientifique en 2010.

Si possible, les CPC sont encouragées à fournir des informations complémentaires dans les catégories indiquées comme [Souhaitable].

Pour toute demande de clarification sur les exigences minimales de déclaration contenues dans les rapports nationaux, merci de contacter le Secrétariat (IOTC-secretariat@fao.org).

**A NOTER**

Merci d’utiliser le modèle ci-dessous lors de la préparation de votre Rapport national. Il suffit de supprimer cette page explicative et d'ajouter votre propre page de couverture/préliminaires si nécessaire.

Supprimez également tout texte en **rouge** ci-dessous avant de soumettre votre rapport national.

# [NOM DU PAYS] Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des thons de l’océan Indien, 2018

Auteurs

**Affiliation des auteurs [organisation(s)]**

**INFORMATIONS SUR LES PÊCHERIES, LES RECHERCHES ET LES STATISTIQUES**

|  |  |
| --- | --- |
| Conformément à la Résolution 15/02 de la CTOI, les données scientifiques finales de l’année écoulée concernant **toutes les flottilles**, **sauf celles des palangriers**, ont été soumises au Secrétariat de la CTOI avant le 30 juin de l’année en cours(p. ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat de la CTOI en 2018, les données finales de l’année calendaire 2017 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 juin 2018). | OUI ou NON [supprimer l’un des deux]JJ/MM/AAAA [Ajouter la date de soumission ici] |
| Conformément à la Résolution 15/02 de la CTOI, les données provisoires de l’année écoulée concernant les **palangriers** ont été soumises au Secrétariat de la CTOI avant le 30 juin de l’année en cours (p. ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat de la CTOI en 2018, les données provisoires de l’année calendaire 2017 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 juin 2019).**RAPPEL :** Les données finales de l’année écoulée concernant les palangrierssont attendues au Secrétariat de la CTOI avant le 30 décembre de l’année en cours (p. ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat de la CTOI en 2018, les données finales de l’année calendaire 2017 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 décembre 2018). | OUI ou NON [supprimer l’un des deux]JJ/MM/AAAA [Ajouter la date de soumission ici] |
| Si vous avez répondu NON à l’une des questions, merci d’en indiquer les raisons et les actions prévues :  |

**Résumé exécutif [Obligatoire]**

*[Inclure un résumé des principaux aspects du rapport national de l’année de déclaration la plus récente. Ce résumé sera inclus dans le rapport du Comité scientifique (****300 mots maximum****)]*

**Table des matières** *[ajouter une table des matières avec le numéro des pages]***[Souhaitable]**

1. **Contexte/Informations générales sur les pêcheries [Obligatoire]**

*[Ajouter une description générale des flottilles nationales, y compris des pêcheries nationales, méthodes et zones de pêche de l’année écoulée]*

1. **Structure des flottilles [Obligatoire]**

*[Ajouter une description de la structure des flottilles nationales, par type d’engin, y compris de la taille des navires et de la durée des opérations de pêche.]*

**Tableau 1:** Nombre de navires opérant dans la zone de compétence de la CTOI, par type d’engin et taille *[minimum – cinq dernières années : 2013–2017; souhaitable sur une période aussi longue que possible]*

1. **Prises et effort (par espèce et engin) [Obligatoire]**

*[Ajouter une description générale des activités de pêche par flottille nationale (par type d’engin) opérant dans la zone de compétence de la CTOI, y compris des modifications des modes de pêche, des opérations des flottilles et des espèces cibles.]*

**Tableau 2.** Prises et effort annuelles par engin et principales espèces dans la zone de compétence de la CTOI *[pour les cinq dernières années au moins]*. Inclure une catégorie « non comprises ailleurs - NCA » pour toutes les autres captures combinées. (Note : plusieurs tableaux peuvent être nécessaires, p. ex*.* **Tableau** **2a, 2b, 2c**). **[Obligatoire]**

**Figure 1.** Prises annuelleshistoriques de la flottille nationale, par engin et principales espèces, dans la zone de compétence de la CTOI, pour la totalité de l’historique de la pêcherie/flottille. **[Obligatoire]**

**Figure 2a.** Carte de la répartition de l’effort de pêche, par type d’engin, pour la flottille nationale opérant dans la zone de compétence de la CTOI (année la plus récente, p. ex. 2017). *[Peut nécessiter une carte distincte pour chaque type d’engin]* **[Obligatoire]**

**Figure 2b.** Carte de la répartition de l’effort de pêche, par type d’engin, pour la flottille nationale opérant dans la zone de compétence de la CTOI (moyenne des 5 dernières années, p. ex. 2013–2017). *[Peut nécessiter une carte distincte pour chaque type d’engin]* **[Obligatoire]**

**Figure 3a.** Carte de la répartition des prises par espèce, pour la flottille nationale opérant dans la zone de compétence de la CTOI (année la plus récente, p. ex. 2017). *[Peut nécessiter une carte distincte pour chaque espèce]* **[Obligatoire]**

**Figure 3b.** Carte de la répartition des prises par espèce, pour la flottille nationale opérant dans la zone de compétence de la CTOI (moyenne des 5 dernières années, p. ex. 2013–2017). *[Peut nécessiter une carte distincte pour chaque espèce]* **[Obligatoire]**

1. **Pêcherie récréative [Obligatoire]**

*[Description des activités de pêche récréative pratiquées dans la zone de compétence de la CTOI. Inclure des informations sur les prises si disponibles.]*

1. **Ecosystèmes et prises accessoires [Obligatoire]**

*[Description globale des problèmes environnementaux et des progrès au sein des pêcheries nationales (p. ex. : évaluations des risques écologiques; plans d’action pour les prises accessoires) et pour chaque groupe d’espèces]*

**5.1 Requins [Obligatoire]**

*[Ajouter un bref résumé des principales stratégies nationales concernant les requins, y compris de l’état du PAN-requins, de la réglementation nationale concernant le prélèvement des nageoires et des tendances des interactions avec les requins]*

**Tableau 3 :** Nombre total et poids des requins, par espèce, conservés par la flottille nationale opérant dans la zone de compétence de la CTOI (pour les 5 années les plus récentes au minimum, p. ex. 2013–2017). *[Note : Peut nécessiter plusieurs tableaux]* **[Obligatoire]**

**Tableau 4 :** Nombre total de requins, par espèce, relâchés ou rejetés par la flottille nationale opérant dans la zone de compétence de la CTOI (pour les 5 années les plus récentes au minimum, p. ex. 2013–2017). Inclure l’état des animaux à la remise à l’eau, si possible. *[Note : Peut nécessiter plusieurs tableaux]* **[Souhaitable]**

**5.2 Oiseaux de mer [Obligatoire]**

*[Ajouter un bref résumé des principales stratégies nationales concernant les oiseaux de mer, y compris du PAN-oiseaux de mer, des mesures d’atténuation des prises d’oiseaux de mer actuellement employées par la flottille palangrière nationale, des plans de récupération et des interactions]*

 *Le tableau et les questions suivants donnent un exemple de la manière dont ces informations peuvent être présentées, mais sont facultatifs :*

**Feuille de données d'observation des interactions avec les oiseaux de mer destinée à la flottille palangrière de la CTOI****[Souhaitable]**

Nom de l’État membre : ­­­­­­­­­­­­­­­\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_­­\_\_\_\_\_\_\_;

Période de déclaration\* ou année calendaire­­­­­­­­­­\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Espèce \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Pêcherie | Observation | Estimation |
| Zone1 | Effort total2 | Effort total observé2 | Couverture par les observateurs3  | Captures (nombre) | Morts (nombre) | Libérés vivants (nombre) | Estimation de la mortalité (nombre) |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Total |  |  |  |  |  |  |  |

\*Ce champ peut être utilisé pour préciser une stratification temporelle des données, p. ex. une saison

1Stratification spatiale (5x5, 10x10 ou autres – à déterminer)

2Nombre d’hameçons dont le virage a été observé

3Pourcentage de l’ensemble des hameçons filés dont le virage a été observé

1. Combien de navires ont opéré au sud de 25˚S pendant la période couverte par ce rapport ?
2. Parmi ces navires, combien ont utilisé des lignes d’effarouchement des oiseaux (exprimé en pourcentage de l’effort total) ?
3. Parmi ces navires, combien ont utilisé le lestage des lignes (exprimé en pourcentage de l’effort total) ?
4. Parmi ces navires, combien ont utilisé le filage de nuit (exprimé en pourcentage de l’effort total) ?

**5.3 Tortues marines [Obligatoire]**

*[Ajouter un bref résumé des principales stratégies nationales concernant les tortues marines, y compris des plans de récupération et des interactions]*

**5.4 Autres espèces d’intérêt écologique (p. ex. : mammifères marins, requins baleines) [Souhaitable]**

*[Ajouter un bref résumé des principales stratégies nationales concernant les autres espèces d’intérêt écologique telles que les mammifères marins et les requins baleines]*

**Tableau 5.** Captures annuelles observées d’espèces d’intérêt particulier, par espèce (oiseaux de mer, tortues marines et mammifères marins) et par engin, pour la flottille nationale opérant dans la zone de compétence de la CTOI(pour les 5 années les plus récentes au minimum, p. ex. 2013–2017, ou pour la plus longue période possible) **[Obligatoire]**

1. **Systèmes nationaux de collecte et de traitement des données [Obligatoire]**

**6.1. Collecte et vérification des données issues des fiches de pêche** (y compris date de début et état de la mise en œuvre)

**6.2. Système de surveillance des navires** (y compris date de début et état de la mise en œuvre)

**6.3. Programme d’observateurs** (y compris date de début et état ; nombre d’observateurs, inclure le pourcentage de couverture par type d’engin)

**Tableau 6.** Couverture annuelle par les observateurs par opération, p. ex. nombre d’hameçons de la palangre, calée de senne (pour les 5 années les plus récentes au minimum, p. ex. 2013–2017, ou pour la plus longue période possible) **[Obligatoire]**

**Figure 4.** Carte de la répartition spatiale de la couverture par les observateurs **[Obligatoire]** *[Résolution spatiale recommandée = maille de 1 x 1 degré]*

**6.4. Programme d’échantillonnage au port** [y compris date de début et état de la mise en œuvre]

**Tableau 7.** Nombre d’individus mesurés, par espèce et engin] **[Obligatoire]**

**6.4. Débarquement/Transbordement** [y compris date de début et état de la mise en œuvre] **[Obligatoire]**

1. **Programmes nationaux de recherche [Souhaitable]**

*[Description des activités de recherche sur les espèces cibles et non ciblées, p. ex. études biologiques en appui des évaluations de stock ; composition des prises par taille, poids et sexe ; recherches sur les facteurs environnementaux, prospections sur l’abondance/la biomasse, études océanographiques et écologiques, etc.]*

**Tableau 8.** Tableau résumant les programmes de recherche nationaux, y compris leurs dates. *[Actuellement en cours]*

***Exemple***

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom du projet** | **Période** | **Pays impliqués** | **Budget total** | **Origine des fonds** | **Objectifs** | **Brève description** |
| Programme régional de marquage de thons | 2013–2017 | UE – France et Espagne |  | ED- DG FISH | Programme d’observateurs : collecte de données sur les prises accessoires  |  |

1. **Mise en place des recommandations du Comité scientifique et des résolutions de la CTOI concernant le CS [Obligatoire]**

Répondre avec les progrès réalisés concernant les recommandations du CS et les Résolutions intéressant particulièrement le travail du Comité scientifique [A mettre à jour tous les ans afin d'inclure les Mesures de conservation et de gestion les plus récemment adoptées par la Commission].

**Tableau 9.** Exigences scientifiques contenues dans les Résolutions de la Commission, adoptées entre 2011 et 2017.

| **Rés. n°** | **Résolution** | **Exigence scientifique** | **Progrès de la CPC**  |
| --- | --- | --- | --- |
| 15/01 | Concernant l’enregistrement des captures et de l’effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI | Paragraphes 1–10 |  |
| 15/02 | Statistiques exigibles des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (CPC) de la CTOI | Paragraphes 1–7 |  |
| 18/05 | Sur des mesures de gestion pour la conservation des poissons porte-épées : marlin rayé, marlin noir, marlin bleu et voilier indopacifique | Paragraphes 7 - 9  |  |
| 13/04 | Sur la conservation des cétacés | Paragraphes 7–9 |  |
| 13/05 | Sur la conservation des requins-baleines (*Rhincodon typus*) | Paragraphes 7–9 |  |
| 13/06 | Sur un cadre scientifique et de gestion pour la conservation des requins capturés en association avec des pêcheries gérées par la CTOI | Paragraphes 5–6 |  |
| 12/09 | Sur la conservation des requins-renards (famille des Alopiidæ) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI | Paragraphes 4–8 |  |
| 12/06 | Sur la réduction des captures accidentelles d’oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières | Paragraphe 3–7 |  |
| 12/04 | Sur la conservation des tortues marines | Paragraphes 3, 4, 6–10 |  |
| 11/04 | Sur un programme régional d’observateurs | Paragraphe 9 |  |
| 17/05 | Sur la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI | Paragraphes 6, 9, 11 |   |
| 18/02 | Sur des mesures de gestion pour la conservation des requins peau bleue capturés en association avec les pêcheries de la CTOI | Paragraphes 2 - 5 |  |
| 18/07 | Sur les mesures applicables en cas de non-respect des obligations de déclarations à la CTOI. | Paragraphes 1, 4 |  |

1. **Références bibliographiques [Obligatoire]**